

## **Avant-Propos**

*Cette lettre – mandement fait suite à la tenue des deux sessions des curés d'Alsace de 2015, des Conseils du Presbyterium qui les ont suivies et des récents Conseils Diocésains de la Pastorale.*

*J'invite tous les curés à la faire largement connaître :*

- à tous les paroissiens : par lecture, lors des assemblées dominicales, de l'introduction et des deux premiers chapitres, (célébration des eucharisties et des assemblées de la Parole, et célébration des funérailles), et la conclusion ;*
- aux membres de leurs EAP et de leurs Conseils : les deux chapitres suivants, sur le soutien au ministère des prêtres et la simplification des structures, avec la conclusion.*

*Deux documents diocésains méritent d'être présentés et lus à nouveau : les "Hors Série" n° 7 et n° 8 de L'Église en Alsace, sur les statuts des communautés de paroisses et des zones pastorales, et sur les étapes de la vie chrétienne – Normes diocésaines (Baptême, Confirmation, Eucharistie, Réconciliation, Onction des malades, Ordre, Mariage, Funérailles). Ce Hors Série sur les étapes de la vie chrétienne, très utile à chaque curé, est en cours de réédition.*

## **LES PRÊTRES, AU SERVICE DES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES**

"La joie de l'Évangile"... C'est dans l'esprit de cette grande Exhortation Apostolique du Pape François, que les prêtres, curés de notre diocèse de Strasbourg, à mon invitation, ont réfléchi depuis un an : qu'est-ce qui réjouit les prêtres, dans leur service des communautés chrétiennes, qu'est-ce qui les motive, les soutient, mais aussi les peine et les fatigue ? Que conviendrait-il d'adapter, ou de mettre en place, dans nos communautés chrétiennes, pour que celles-ci soient plus vivantes et plus ferventes, et que les prêtres exercent plus aisément leur ministère ?

Deux grandes rencontres de tous les curés d'Alsace ont été longuement préparées et assidument tenues, aux Trois-Épis, en avril 2015, puis à Strasbourg, en octobre 2015. "C'est la communauté qui nous fait vivre", répondent de nombreux prêtres, même si certaines fatigues et solitudes pèsent. "Ce qui nous réjouit, c'est le fait de pouvoir travailler en équipe pastorale : prêtres, diacres, laïcs, ensemble... C'est nous appuyer sur la disponibilité de

nombreux baptisés, sur l'engagement sincère des membres de l'EAP...", "être avec et goûter la joie des rencontres", "vivre les sacrements, vivre l'union avec le Christ, vivre pour un peuple qui nous est confié, vivre ce lien dans la gratuité".

Il n'y a donc pas de joie de l'Évangile, pour le bien de la communauté chrétienne et des prêtres, sans une étroite union au Christ le bon pasteur, et sans l'union entre les uns et les autres. La rencontre avec l'amour de Dieu est la source de l'action évangélisatrice, nous dit le Pape François : "Si quelqu'un a accueilli cet amour qui lui redonne le sens de la vie, comment peut-il retenir de le communiquer aux autres ?" (1)

Les difficultés du ministère sont cependant réelles : nos effectifs pastoraux sont en réduction et nos charges augmentent. L'individualisme, le doute religieux et la tristesse encomrent trop d'esprits et fatiguent prêtres et laïcs... Il convient donc de nous recentrer sur l'essentiel, l'amour de Dieu au cœur de toutes nos relations ecclésiales et humaines, et d'adapter notre ministère afin qu'il demeure fécond et joyeux, de cette joie promise par le Christ, lorsque nous l'aimons et que nous nous aimons les uns les autres (Jn 15,11).

J'adresse donc à MM. les Curés et à leurs collaborateurs les demandes suivantes, concernant la célébration des eucharisties et des assemblées de la Parole, la célébration des funérailles, le soutien au ministère des prêtres, enfin la simplification des structures.

#### **A) La célébration des eucharisties et des assemblées de la Parole :**

À la suite du Concile Vatican II (2), du Synode sur la Parole de Dieu (3) et de la Conférence des Évêques de France de 2011 (4), nous n'avons cessé de rappeler la place essentielle, au sein de la communauté chrétienne, de l'eucharistie, source et sommet de notre vie chrétienne. Nous avons rappelé également la possibilité offerte par le Concile de faire une "célébration sacrée de la Parole de Dieu" (2), en l'absence de prêtre pour célébrer l'eucharistie. Notre Conseil du Presbyterium de mars 2012 (5) m'a conduit à des recommandations pastorales que nous avons rappelées en 2015, et que notre débat entre curés n'a pas démenties. Dans un triple souci d'évangélisation missionnaire, de sanctification du jour du Seigneur et de proximité pastorale, je vous exprime donc deux demandes :

**1. À propos des eucharisties dominicales :** selon les nécessités et dans la mesure du possible, les curés veilleront à ce que soient célébrées, dans leur communauté de paroisses, deux messes le dimanche matin, et une messe anticipée le samedi soir. L'aide des prêtres retraités et des prêtres étudiants est appréciée et pourra augmenter l'offre. Attention sera faite à l'âge et à la fatigue des prêtres aînés, et aux surcharges du samedi, quand d'autres célébrations (i.e. mariages...) sont déjà programmées (6).

**2. À propos des assemblées de la Parole :** les besoins diffèrent fortement selon la ville ou la campagne, selon l'étendue du territoire et le nombre des églises et des chapelles de la communauté de paroisses... En fonction des nécessités et dans la mesure du possible, que les curés veillent à proposer, soit régulièrement, soit aux grandes fêtes (7), des célébrations de la Parole de Dieu. Celles-ci auront lieu dans la semaine précédant –et préparant– l'eucharistie dominicale, ou bien le samedi soir ou le dimanche soir.

Le dimanche matin étant prioritairement réservé à l'eucharistie, c'est dans les cas suivants que pourra être faite une célébration de la Parole de Dieu :

- éloignement manifeste du lieu de l'eucharistie ;
- impossibilité de déplacement des participants (personnes âgées, malades, matinée ou week-end de jeunes...) ;
- absence exceptionnelle du prêtre (empêchement inattendu ou congé).

La communion pourra être donnée, mais pas de façon systématique, afin d'encourager les fidèles à participer habituellement à l'eucharistie.

Le déroulement d'une assemblée de la Parole doit exprimer le rassemblement de la communauté autour du Christ, Parole de Dieu. Cette Parole de Dieu sera proclamée, commentée, méditée, partagée, priée, chantée... Un tel déroulement est indiqué par notre Service de Liturgie "Puiser à la source" (8), et par plusieurs publications (Signes, Bayard, Magnificat...) (9).

L'animation se fera par des diacres, des laïcs, des religieux (ses) dûment formés. Notre Service des Formations et notre Service de Liturgie leur offriront ces formations. L'animation ne sera pas assurée par une seule personne, mais par une équipe permettant l'alternance et l'engagement du plus grand nombre.

## **B) La célébration des funérailles**

Tout autant que la célébration de l'eucharistie et des assemblées de la Parole, la célébration des funérailles a fortement retenu l'attention de tous les curés, conscients de l'importance des funérailles pour les familles en deuil et pour les communautés chrétiennes. La constitution d'une "équipe funérailles" dans chaque communauté de paroisses est unanimement souhaitée. Je demande à chaque curé, afin qu'il se fasse assister et relayer dans ses nombreuses tâches, de veiller à la constitution d'une telle équipe, de veiller aussi à la formation de ses membres (10) et à l'attribution de leurs tâches. Les normes diocésaines concernant les étapes de la vie chrétienne, que j'ai promulguées en juillet 2011, gardent toute leur actualité et méritent d'être rappelées ici :

"73. Les communautés de paroisses ont à s'organiser pour répondre dans un délai raisonnable (dans la demi-journée) à tout appel de la famille en deuil ou des Pompes Funèbres. Chaque curé communiquera un numéro de téléphone où quelqu'un sera toujours susceptible de répondre.

74. L'accueil de la famille est un moment lourd d'enjeu qui permet de révéler un trait du visage de l'Église. Pour certaines personnes, les funérailles d'un proche sont l'occasion de reprendre contact avec l'Église. La qualité de l'écoute permettra de tenir compte de la situation de chaque famille et de son lien avec la communauté chrétienne.

75. Il est hautement souhaitable que le prêtre ne soit pas seul à rendre compte de la foi et de l'espérance des chrétiens. L'équipe pastorale veillera à susciter une « équipe funérailles » qui sera partie prenante depuis l'accueil des familles jusqu'à l'accompagnement du processus de deuil. Il est important que l'équipe soit envoyée en mission, qu'elle reçoive une formation et qu'elle évalue sa pratique.

76. Il arrive régulièrement que des familles demandent une veillée de prière avant la célébration des funérailles. Ce temps de réconfort qui pourra être animé par l'équipe funérailles est déjà une profession de foi en Celui qui a vaincu la mort et nous appelle à prendre part à sa résurrection.

77. Le lieu normal et habituel de la célébration des funérailles chrétiennes doit rester l'église paroissiale, et c'est là seulement qu'il convient de célébrer l'eucharistie. Des équipes peuvent assurer un service dans les centres funéraires.

78. Les funérailles chrétiennes ne s'inscrivent pas toujours dans le cadre d'une célébration eucharistique. Il est néanmoins essentiel que soit marqué un lien fort avec le mystère pascal. Les proches du défunt seront invités à participer à l'eucharistie dominicale où seront mentionnés les noms des défunts de la semaine.

79. En certains lieux, dès à présent, mais plus encore à l'avenir, un diacre ou un laïc formé pourra être appelé à conduire la célébration des funérailles. Les communautés devront être préparées à cette évolution avec respect et discernement.

80. Prier pour les morts est une pratique constante dans l'Église. L'équipe funérailles a un rôle privilégié à jouer pour accompagner le temps de deuil. On veillera à ne pas laisser la famille seule pour retisser des liens sociaux. Pour jalonner le temps du deuil, on pourra proposer des temps forts comme la messe du 2 novembre, ou une messe anniversaire..." (11).

## **C) Soutien au ministère des prêtres**

### **1. La vie spirituelle des prêtres**

"Nous parvenons à être pleinement humains quand nous sommes plus qu'humains, quand nous permettons à Dieu de nous conduire au-delà de nous-mêmes pour que nous parvenions à notre être le plus vrai. Là se trouve la source de l'action évangélisatrice", nous dit le Pape François (12). Le prêtre ne peut répondre à cet appel à la sainteté (13), au don de soi, sans prière personnelle, sans accompagnement spirituel, sans participation aux recollections et retraites qui lui sont proposées chaque année, et où il reçoit, en fraternité sacerdotale, les ressources de la grâce divine pour sa vie et son ministère.

Que chaque prêtre veille à participer aux recollections qui lui sont proposées au sein de sa zone pastorale ! Qu'il veille aussi à prendre le temps d'une retraite annuelle ! Une année, il la fera dans le cadre de son choix. L'autre année, dans la mesure du possible, il répondra à l'invitation d'une des retraites proposées par le diocèse et dont le choix sera désormais augmenté.

### **2. La formation permanente des prêtres**

La formation permanente, soulignait saint Jean-Paul II, en 1992 (14), "doit toujours être préservée dans la vie des prêtres, à tout âge et dans toute condition de vie, quel que soit le niveau de responsabilité ecclésiale..." Les prêtres veilleront à profiter des

sessions de formation permanente qui sont proposées chaque année, à tous, ou à certains d'entre eux, comme les jeunes prêtres ou les nouveaux curés... Que leurs rencontres ne soient pas seulement d'organisation, mais aussi d'intelligence de la foi à vivre dans notre monde d'aujourd'hui. Croire, comprendre, prier, mettre en pratique, sont quatre démarches étroitement liées. L'accession à un temps long, à une pause sabbatique, de formation, est envisageable. Il revient au prêtre d'en parler à l'évêque, pour étudier avec lui et en solidarité avec notre presbyterium, les conditions d'une telle formation plus longue.

## **D) La simplification de nos structures**

### **1. La simplification des structures paroissiales**

– Le conseil pastoral est à constituer dans chaque communauté de paroisses, comme un précieux moyen de consulter les chrétiens et de les associer à la vie paroissiale (15). Ce conseil pourra prendre diverses formes, en fonction des réalités locales : soit la forme prévue par les statuts ; soit celle d'une EAP élargie, à intervalles réguliers, à d'autres membres de la communauté ; soit celle d'une EAP élargie, à intervalles réguliers, aux "personnes relais", le but poursuivi étant l'allègement des structures, tout en gardant l'esprit de conseil, essentiel à une bonne animation communautaire.

– Que soit étudiée et révisée la taille des doyennés ;

– Que soient également étudiées la taille de certaines communautés de paroisses et la fusion de deux communautés confiées au même curé.

### **2. L'allègement de la charge curiale**

– Le curé préside à la vie de la communauté. Il n'a pas à tout faire. Qu'au sein de l'EAP qu'il préside, il puisse en confier l'animation à l'un des membres, à tour de rôle, selon les talents de chacun...

– Le curé est actuellement tenu à participer à 4 séances annuelles de chaque Conseil de Fabrique. Peut-il déléguer, non seulement un prêtre coopérateur ou vicaire, mais aussi un coopérateur laïc ? Demande en est faite actuellement à notre Service des Cultes, par le chancelier de l'archevêché. Affaire en cours.

– Le curé est souvent invité à de nombreuses fêtes locales. En cas de surcharge, qu'il ne craigne pas de se faire représenter par un membre de l'EAP, porteur de ses salutations.

### **3. La gestion des presbytères**

– L'affectation des presbytères relève du Droit Local. Ceux-ci ne peuvent être désaffectés ou partiellement distraits sans décision de l'archevêque et du préfet. Qu'en cas de changement, les curés et les doyens veillent à en avertir l'archevêché !

– Lors du changement de résidence des curés, des travaux sont souvent à faire. Pour le suivi de ces travaux, les vicaires épiscopaux seront aidés par des personnes-ressources.

Au terme de cette lettre – mandement écrite après de longues et fructueuses consultations, non seulement des curés et des coopérateurs, prêtres et laïcs, mais aussi de tous les baptisés représentés en notre Conseil Diocésain de la Pastorale, je tiens à adresser ma vive gratitude à chacun. D’abord à vous, chers confrères prêtres, qui avez accepté de suivre le Christ et de donner votre vie, comme lui, en servant notre Église. L’évangélisation est une grande et belle tâche, toujours nouvelle. Elle n’évite ni la peine ni la fatigue, mais elle donne sens à nos vies et nous procure la joie. À nouveau, je prie Dieu de nous garder dans cette joie, signe de sa présence en nous. Par votre généreux témoignage, Dieu, toujours, appelle !

Merci à vous, chers frères et sœurs baptisés, diacres, religieux(es), laïcs, qui goûtez également au bonheur de rencontrer le Christ et de le suivre, dans les situations si variées de vos existences. Merci pour votre foi, pour votre engagement chrétien, pour votre aide à la mission évangélisatrice. Puissiez-vous dire vous aussi, avec le Pape François : "Avec le Christ, la vie renaît, l’espérance revient, la joie fleurit !" (16)

Rendons grâce à Dieu, pour le don de son Esprit !

+ Jean-Pierre GRALLET  
Archevêque de Strasbourg

Octobre 2015

---

## NOTES :

(1) Pape François, *Evangelii Gaudium*, 8

(2) Vatican II, *Sacrosanctum Concilium*, 37 :

"Dans les endroits sans prêtre, s'il n'y a aucune possibilité de célébrer la messe les dimanches et fêtes de précepte, on développera la célébration sacrée de la Parole de Dieu, au jugement de l'Ordinaire du lieu, sous la présidence d'un diacre ou même d'un laïc qui en recevra le mandat"

(3) Benoît XVI, *Verbum Domini*, 65, en 2010

(4) *Documents Épiscopat* n° 9-10, en 2011

Quatre repères sont proposés :

1. C'est dans l'eucharistie "source et sommet de toute l'évangélisation", célébrée par un prêtre, que se réalise en plénitude la mission pascale de l'Église. Cette célébration, "en mémoire du Seigneur", se nourrit à la fois de l'écoute de la Parole, de la participation à l'offrande du sacrifice eucharistique et à la communion. Et elle s'épanouit chaque jour dans le service des frères.

2. Lorsqu'il n'est pas possible de participer à l'eucharistie sans de longs déplacements, pour sanctifier le dimanche, on recourra aux célébrations de la Parole envisagées par l'Exhortation *Verbum Domini*. Ces formes de rassemblement sont d'authentiques moments privilégiés de rencontre avec le Christ Ressuscité, lui "qui nous parle tandis qu'on proclame les Saintes Écritures".

3. Les célébrations ne constituent pas une alternative à la messe, quand il est raisonnablement possible de rejoindre une célébration eucharistique.

4. Afin de respecter la nature propre et la valeur intrinsèque de ces célébrations, elles ne comporteront pas habituellement de rite de communion.

(5) Lettre de l'archevêque, à la suite du Conseil du Presbyterium de mars 2012, in *L'Église en Alsace* de mai 2012, pp. 1-8

(6) On consultera avec profit, à propos de la célébration de l'eucharistie, les normes universelles et diocésaines, in "Les Étapes de la vie liturgique", Hors Série n° 8, de *L'Église en Alsace*.

(7) Benoît XVI, 2010, *Verbum Domini*, 65 :

"Les Pères synodaux ont exhorté tous les pasteurs à diffuser dans les communautés qui leur sont confiées les moments de célébration de la Parole... Ces célébrations ont une

importance particulière pour la préparation de l'eucharistie dominicale, afin de donner aux croyants la possibilité de pénétrer davantage dans la richesse du Lectionnaire pour méditer et prier la Sainte Écriture, surtout dans les temps forts de la liturgie, l'Avent et Noël, le Carême et Pâques. La célébration de la Parole de Dieu est fortement recommandée dans les communautés qui, par manque de prêtres, ne peuvent célébrer le sacrifice eucharistique aux fêtes d'obligation"

(8) *Puiser à la Source*, SPLS de Strasbourg, Hors Série "Magnificat"2013

(9) *Célébrons le dimanche*, Éd. du Signe

(10) Chaque année, notre Service des Formations propose des sessions aux membres des "équipes funéraires"

(11) Les normes diocésaines concernant les funéraires abordent également la question de la crémation :

"81. L'Église ne refuse pas la crémation, mais elle recommande l'ensevelissement du corps au cimetière à cause de la richesse symbolique du geste.

82. S'il y a crémation, l'Église demande que l'urne trouve un lieu d'accueil définitif où l'on pourra venir se recueillir et faire mémoire. Il est souhaitable que la communauté accompagne la famille lors de la déposition de l'urne dans un columbarium ou dans une tombe. On pourra utiliser à cette occasion le rituel des funéraires consacré au cimetière.

83. La forme habituelle est la célébration en présence du corps, avant l'inhumation ou la crémation. Dans certaines circonstances, la crémation avant les funéraires s'avère inévitable. La présence de l'urne cinéraire lors d'une célébration à l'église invite au même comportement de dignité et de respect que celle du cercueil. Pour une célébration en présence de l'urne, on se reportera aux propositions du Service National de Pastorale Liturgique et Sacramentelle".

(12) Pape François, *Evangelii Gaudium*, 8

(13) Vatican II, *Lumen Gentium*, 40

(14) Saint Jean Paul II, *Pastores Dabo Vobis*, 76

(15) Statuts des Communautés de Paroisses, 1.3 – Hors Série n° 7

(16) Pape François, *Evangelii Gaudium*, 1.